

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE
2022****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2022_105****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OFFICE DE LA MAISON
LEVANNEUR AU RESTAURANT FOURNAISE**

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Bernard BOUCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle HANNEBELLE à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Sandrine COMBASTEIL à Eric DUMOULIN, Maël SINEGRE à Véronique FABIEN-SOULE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Une convention de mise à disposition de l'office de la Maison Levanneur a été conclue, à titre gracieux, pour une durée d'un an entre la société SEF, gérante du restaurant Fournaise et la Ville qui en est propriétaire. Cette mise à disposition permet au gérant du restaurant de bénéficier d'un espace de stockage et de bureau.

Cette convention prend fin le 10 octobre 2022. La société SEF, gérante du restaurant Fournaise a renouvelé sa demande de mise à disposition, à titre gratuit, auprès de la Ville pour une année supplémentaire.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 7 septembre 2022,

Considérant la demande de la société SEF, gestionnaire du restaurant Fournaise de pouvoir bénéficier d'un espace de stockage et de bureau au sein de la Maison Levanneur,

Considérant le souhait de la Commune d'accompagner ce nouvel exploitant dans son organisation,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de l'office de la Maison Levanneur à la société SEF, gérante du restaurant Fournaise pour une durée d'un an et à titre gracieux,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2022